

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 28 octobre 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, HUOT Michèle et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusés et procurations : Mme CONSTANT Michèle à Mme GRASSET Geneviève, Mme DUCHAMP Cécile à Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à Mme SUCHON Emilie, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VOLLE Jean-Luc à M. VERNET David

Secrétaire de Séance : M. VERNET David

N°40/2022

OBJET : CONVENTION DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Madame BERNARD-MARTINEZ présente la nouvelle convention pour l'année scolaire 2022/2023, à signer avec l'éducation nationale concernant l'opération "petit déjeuner" qui aura lieu 4 jours par semaine pendant 24 semaines pour les 34 élèves de l'école élémentaire Simone Veil en classe de Maternelle/CP/CE1/CE2/CM1/CM2. La commune fournit le petit déjeuner aux enfants et l'éducation nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1.30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées.

Elle sollicite le conseil municipal pour qu'il autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Education Nationale la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de LABEGUDE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER